

## STRATÉGIE VACCINALE – PUBLICS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

L'Uniopss a participé, le 12 janvier, à une audio-conférence avec d'autres associations du secteur de la lutte contre l'exclusion, organisée par le conseiller d'Olivier Véran, au sujet de la stratégie vaccinale contre la Covid-19 et plus particulièrement en direction des publics en situation de précarité. Les pouvoirs publics ont souhaité rappeler que même s'ils comprenaient la nécessité de vacciner rapidement les travailleurs sociaux du secteur ainsi que les publics précaires, il était nécessaire de prioriser les vaccinations, compte tenu du nombre limité de doses disponibles.

Le premier critère de priorisation reste aujourd'hui l'âge. La question de l'âge couplée à celle de l'hébergement collectif sont les premières causes de cas graves selon la Haute Autorité de Santé (HAS). C'est pourquoi la priorité a été donnée aux Ehpad et aux personnes âgées dans un premier temps.

Toutefois, plusieurs informations utiles ont été données concernant les publics en situation de précarité et les personnes qui les accompagnent :

- Dans une instruction envoyée aux ARS à propos de l'ouverture des centres de vaccination au 18 janvier, il est indiqué que les résidents « âgés » de foyers de travailleurs migrants et les résidences sociales intègrent la première vague de vaccination.
- Des chantiers sont en cours pour produire des supports de communication autour de la vaccination, en plusieurs langues, à destination des structures et des résidents. Pour l'heure, ces supports sont travaillés en direction des foyers de travailleurs migrants mais seront déclinés pour l'ensemble des structures du secteur dans les semaines à venir.
- La vaccination est prise en charge à 100 %, que ce soit la consultation d'administration ou les consultations pré-vaccinales. Pour les personnes n'ayant pas de droits ouverts à l'Assurance maladie, un NIR fictif sera communiqué pour une caisse de rattachement par département.
- Concernant le SI vaccin covid, il a été assuré qu'aucun rapprochement ne serait fait entre les fichiers relatifs à la vaccination et d'éventuels fichiers relatifs aux conditions de séjour en France.
- Aujourd'hui, la vaccination est ouverte pour les professionnels de plus de 50 ans des établissements sanitaires et médico-sociaux. L'ouverture pour les autres professionnels sera effective dès que possible.
- Les bénévoles ne bénéficient pas d'un parcours de vaccination spécifique aujourd'hui et seront dirigés vers des centres de vaccination, selon le simple critère d'âge.

- La vaccination serait facilitée à partir de mi-février, avec l'arrivée probable d'un vaccin unidose et avec des conditions de conservation moins complexes que pour les vaccins à ARN messenger. Cela permettra également l'ouverture de la vaccination aux infirmiers et aux pharmaciens. Par ailleurs, les centres de vaccination seront au nombre de 6 à 7 par département (contre 3 fin janvier). Cette facilitation de la vaccination devrait permettre de réévaluer les priorisations.